



Mairie d'AIRION
1 Rue du Moulin
60600 AIRION
Tél : 03 44 50 04 02
mairie.airion@orange.fr
<http://www.mairieairion.fr>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2019

Pour mémoire, faute de quorum, le conseil municipal n'a pas pu délibérer valablement lors de la séance prévue du 17 décembre 2019. Les membres du conseil municipal ont été dûment convoqués à nouveau le 18 décembre 2019, en application des dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales. Lors de la séance du 23 décembre, le conseil municipal peut délibérer valablement sans condition de quorum.

La séance est ouverte à 17h30 par M. Yannick Jukiél, Maire.

Sont présents :

- Yannick Jukiél, Maire,
- Sandrine Dretz, 2ème adjointe,
- Françoise Dupré, conseillère municipale,
- Alain Delahoche, conseiller municipal,
- Eric Priem, conseiller municipal,
- Fabien Thomas, conseiller municipal.

Sont absents et ont donné pouvoir :

- Agnès Boillet, conseillère municipale à Françoise Dupré
- Vincent Breton, conseiller municipal à Sandrine Dretz

Sont absents excusés :

- Roseline Quandalle, conseillère municipale,
- Marie-France Sionneau, 1ère adjointe,
- Claude Duchemin, conseiller municipal

Est absent : 0

Au final : **Présents : 6** **Pouvoirs : 2** **Votants : 8**

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- désignation d'un secrétaire de séance
- 2- approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 novembre 2019
- 3- sécurisation du carrefour RD158 et rue de l'église – Parcelle de M.Morel
- 4- adhésion au COS
- 5- rapport d'activités du SE 60
- 6- liquidation du syndicat des eaux
- 7- réparation du Ferrari – Montant supérieur à 3 000 euros – Autorisation d'engager la dépense
- 8- grange située au 11 Grande rue
- 9- point sur le budget 2019
- 10- demande de subvention 2020
- 11- Eclairage aux Garignons

12 – autorisation d'engager, de liquider, de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

13- questions diverses du conseil municipal

14 - questions de la salle.

1°) Désignation d'un secrétaire de séance : Sandrine Dretz

2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 novembre 2019 :

Sandrine Dretz, suite à une demande de la secrétaire de mairie, souhaite que le point sur les conventions de déneigement soit étayé afin de reprendre l'ensemble des points développés lors de la séance du 21 novembre 2019, notamment le principe d'égalité de traitement.

Sous réserve de la reprise de la rédaction de ce point,

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1 (Françoise Dupré car absente à la séance du mois de novembre).

3°) Sécurisation du carrefour de la RD 158 et la rue de l'église – Parcelle de M. Morel :

La sécurisation du carrefour entre la RD 158 et la rue de l'église est en cours d'étude, en lien avec le Conseil départemental.

Le bureau d'études AET a adressé à l'automne deux propositions d'aménagement en attente :

- d'éléments complémentaires prévus dans le devis ;
- de l'analyse des éléments par le Département compte-tenu que le projet impacte une infrastructure de compétence départementale.

Pour autant, les membres du conseil municipal en charge du suivi de ce dossier ont reçu M. Morel le 13 novembre dernier afin de lui présenter les deux projets d'aménagement routier, ceux-ci n'ayant pas le même impact en matière de surface sur le don envisagé par la famille.

M. Morel a fait savoir qu'il faisait don à la commune de la superficie la plus grande afin qu'une fois le don accepté et intégré dans le domaine communal, M. Morel puisse, de son côté, procéder à la division de la surface restante pour commercialisation de deux parcelles constructibles avec accès depuis la rue de l'église.

Le SDIS a été saisi mi-novembre pour connaître les caractéristiques de la voirie à prévoir. La commune est en attente de réponse.

Si le don est accepté par le conseil municipal, Mme Sandrine Dretz devra prendre l'attache d'un géomètre pour faire réaliser un bornage et poursuivre la procédure. Elle doit également relancer, en RAR, AET sur les éléments attendus afin de poursuivre le travail de réflexion avec le Département.

Concernant le don :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

4°) Adhésion au COS :

Ce point figurait déjà à l'ODJ du conseil municipal du 21 novembre 2019 mais n'avait pas été tranché faute d'information sur le niveau d'utilisation par les employés communaux au regard du coût d'environ 150 euros par agent.

Le Maire a pu questionner la secrétaire de mairie et l'ATSEM mais pas le cantonnier (en accident de travail). Au vu des éléments apportés, les membres du conseil municipal sont amenés à se prononcer :

Pour : 2
Contre : 3
Abstention : 3

Le Maire est plutôt favorable à accorder une prime de fin d'année. Sandrine Dretz doit se rapprocher du centre de gestion pour voir si cela est possible pour l'année 2020 et sous quelles conditions.

5°) Rapport d'activités du SE 60 :

Ce point figurait déjà à l'ODJ du conseil municipal du 21 novembre 2019 mais n'avait pas été tranché faute de disposer dudit rapport. Celui-ci a été adressé par mail à l'ensemble des membres du conseil municipal préalablement à la séance initialement prévue le 17 décembre et se trouve dans le dossier de séance si besoin.

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

6°) Liquidation du syndicat des eaux :

Suite à la liquidation du syndicat des eaux d'Avrechy, le liquidateur a procédé à la répartition de la trésorerie, de l'actif et du passif à hauteur de 27 659,81 euros (30 879,02 euros en fonctionnement – compte 002 et –3 219,21 euros en investissement – compte 003). L'arrêté préfectoral relatif à cette liquidation devrait être pris d'ici le 31 décembre 2019.

Ce montant sera, en 2020, à reverser à la communauté de communes aujourd'hui compétent en la matière.

Il faudra être vigilant sur le suivi des budgets 2019 et 2020 afin de ne pas oublier cette « opération-tiroir » sur deux exercices. Un point d'alerte devra être fait pour la future équipe municipale qui aura à finaliser le budget.

La délibération correspondante au vote à venir devra, en plus du dépôt en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité, être adressée à la trésorerie de Clermont de l'Oise.

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

7°) Réparation du Ferrari – Montant supérieur à 3 000 euros – Autorisation d'engager la dépense :

Ce dossier est assez ancien mais a avancé. En effet, Parmentier, entreprise qui avait produit un devis au printemps 2019, a été vendue. Le Maire a du reprendre contact avec Ferrari France qui, selon le même principe de fournitures des pièces (kit tourelle et kit embrayage) a orienté la commune vers la Sté Jardins Loisirs à Senlis (ex établissement Barbier) pour faire effectuer la réparation. Restera à charge pour la commune la main d'oeuvre évaluée à ce jour à 45 heures ainsi que les fluides.

Il est à noter que si le nombre d'heures de travail sur le matériel est identique entre le chiffrage de l'entreprise Parmentier et Jardins Loisirs, le coût horaire est différent avec un coût de 42€/h pour le premier et 67 €/h pour le second.

En contrepartie de ce surcoût, Jardins Loisirs viendra chercher et rapportera le tracteur et la main d'oeuvre sera facturée au nombre d'heures réel de travail sans pouvoir dépasser les 45 heures estimées.

Une fois le devis validé, il faut compter environ 1 mois pour ensuite récupérer le matériel réparé et le mettre en vente au regard de sa non-utilité (externalisation en cours d'une partie de l'entretien des espaces verts) pour la commune et des coûts très importants déjà engagés pour ce tracteur.

Le conseil doit autoriser le Maire à engager la dépense, celle-ci dépassant 3 000 euros (4 138,31 € TTC).

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Au vu du vote, M. Jukiel reprend l'attache de Ferrari et valide le devis de Jardins Loisirs pour initier de façon effective la réparation.

8°) Grange située au 11 Grande rue :

Ce dossier ne nécessite à ce stade aucun vote et est évoqué pour information.

Préalablement à l'exposé de l'état d'avancement du dossier, sont lus en séance :

- le mail de M. Joël Choqueux en date du 17 décembre 2019,
- le mot manuscrit de M. Claude Duchemin déposé en mairie le 16 décembre 2019.

Une réponse sera apportée par écrit aux différents courriers reçus en mairie depuis cet été et aux documents énumérés ci-dessus d'ici la première quinzaine du mois de janvier 2020.

Ce dossier est ancien puisque, sur le volet urbanisme, il a débuté en 2008 et sur le volet péril ordinaire, l'arrêté municipal date du 6 mai 2014. Cet arrêté, malgré deux mises en demeure, n'a pas été suivi des travaux listés tant par les propriétaires que par la commune qui aurait dû les faire effectuer d'office aux frais des propriétaires.

Aussi, suite à un rendez-vous le 13 novembre 2019 entre la commune et la direction départementale des territoires, il a été convenu qu'une nouvelle expertise devait être effectuée. En effet, après 5 ans d'inaction, il s'agit de s'assurer que les travaux à effectuer sont toujours les mêmes, de vérifier que les désordres sur le bâtiment ne se sont pas accentués.

Cette expertise s'est déroulée le 13 décembre dernier et le rapport a été reçu en mairie le 20 décembre. Compte-tenu du caractère confidentiel contenu dans le document, celui-ci ne sera pas communiqué aux membres du conseil municipal à l'exception du Maire et de ses adjoints. Comme l'a confirmé l'expert, la bâtisse n'étant pas habitée et ne donnant pas directement sur la voie publique, la mairie n'avait pas à prendre un arrêté de péril en 2014. Ce dossier relevait du civil et aurait dû être porté par les voisins devant les tribunaux et non par la mairie avec des travaux qui pourraient faire l'objet d'une avance de trésorerie de la part du contribuable, sans parler des frais déjà engagés à tort par la commune.

Pour information, les conclusions du rapport seront reprises intégralement dans un arrêté de péril imminent qui devra être complété par un second.

Ainsi, l'expert désigné par le tribunal administratif d'Amiens conclut par « (...) Nous confirmons un péril imminent avec nécessité de réparation dans les deux mois :

- 1- DIAGNOSTIC DES ELEMENTS DE STRUCTURE et de l'enveloppe par un maçon et un charpentier
- 2 – Vérification par un contrôleur technique
- 3 – réparation des éléments structurels
- 4 – Finitions des ouvrages de rives et égouts de toiture
- 5 – Réaliser l'étanchéité des façades à l'air et à l'eau : remplissage... Bardage...

(...) Les mesures décrites sont à réaliser dans les deux mois, avec le diagnostic préalable et la vérification par un contrôleur technique à demander immédiatement. Les travaux à réaliser en démolition et/ou réparation devront respecter les démarches administratives. (...) ».

Des points réguliers d'avancement du dossier seront faits en conseil municipal.

9°) Point sur le budget 2019 :

Faute de la présence de la 1ère adjointe particulièrement en charge des finances, le Maire propose de reporter le point au prochain conseil municipal.

Sandrine Dretz informe que Marie-France Sionneau a proposé par mail la tenue d'une commission finances début janvier et que la séance du jour peut-être l'occasion de lister les premières questions/demandes afin de préparer cette commission puis le point au prochain conseil comme s'y sont engagé les membres du conseil municipal.

- Françoise Dupré souhaite que les membres du conseil municipal puissent recevoir le grand livre, tant pour le fonctionnement que l'investissement (dépenses et recettes).
- Eric Priem rappelle sa demande initiale de points mensuels puis trimestriels car cela paraissait chronophage. Or, ces points n'ont pas lieu. Il rappelle qu'un engagement de rendre compte de façon transparente a été pris et qu'il convient de le respecter.
- Eric Priem souhaite qu'un point plus détaillé soit effectué sur le pont et la passerelle et il souhaite avoir une vision à jour des subventions perçues. Il est autorisé à consulter en mairie le dossier pour constituer sa propre analyse financière de cet élément majeur dans les budgets 2018 et 2019.
- Sandrine Dretz souhaite pouvoir disposer d'un tableau à jour des différentes opérations en investissement suite aux différentes décisions modificatives prises ces derniers mois.
- Yannick Jukiel est interpellé sur certaines grandes valeurs, sur des erreurs d'imputation « énormes ». Or, il reste peu de temps pour rattraper.

Au vu des délais courts et du retour de congés de Marie-France Sionneau le 30 décembre, la date de la prochaine commission finances est fixée au 3 janvier de 18 heures à 20 heures.

10°) Demande de subvention 2020 :

Par délibération lors de la séance du 21 novembre 2019, le Maire a été autorisé à constituer le dossier de demande de subvention 2020 dans le cadre de l'aide aux communes à transmettre au département pour le 31 décembre 2019 (courrier du 16 octobre).

Compte-tenu du caractère particulier de 2020 avec un changement de mandature, le Maire propose de ne faire porter la demande que sur des opérations qui pourraient être engagées, sous réserve de l'accord du Département, dès le 1er trimestre 2020. Les opérations déjà retenues par le Département mais non encore achevées devront également être reprises ce qui est le cas de la sécurisation du carrefour entre la RD 158 et la rue de l'église et l'achat d'une lame de déneigement.

Ainsi, seront demandées en plus, au titre de 2020 :

- le changement de la chaudière qui alimente mairie et école (devis de l'entreprise Legendre),
- la climatisation chaud/froid pour la salle communale (devis entreprise Breton).

Sandrine Dretz indique qu'un mail est arrivé quelques heures avant la tenue du conseil concernant l'appel à projet DTER-DSIL et qu'il serait de bon ton de délibérer afin d'autoriser le Maire à constituer un dossier de demande de subvention 2020 également dans ce cadre, le prochain conseil municipal n'étant programmé que le 22 janvier.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

11°) Eclairage aux Garignons :

Depuis quelques semaines, des dysfonctionnements de l'éclairage sur un puis deux candélabres puis toute la rue se répètent malgré des interventions sur site.

Yannick Jukiel s'interroge quant au niveau de puissance et sa suffisance depuis le changement d'armoire électrique et le passage au compteur linky. Ces travaux étant intervenus au milieu de l'été, les phénomènes auraient pu se produire plus tôt.

Vincent Breton a indiqué au Maire que les candélabres sont, au pied, infestés d'animaux qui rongent les fils. Un état des lieux est à mener pour voir si les dysfonctionnements sont liés à cet état de fait.

Alain Delahoche habitant cette rue indique que l'extinction se produit souvent des jours de pluie. Il y a donc bien un court-circuit qui se produit.

Le Maire doit se rapprocher de l'entreprise Breton.

12°) Autorisation d'engager, de liquider, de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif :

Afin de ne pas ralentir les travaux et investissements à mener dans les semaines à venir, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder l'autorisation d'engager, de liquider, de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

La délibération ne listera pas de façon exhaustive les dépenses concernées pour éviter toute difficulté.

13°) Informations et questions diverses des membres du conseil municipal :

a) La branche de tilleul devant la propriété de M. Poire sera prochainement coupée et devra faire l'objet de la pose d'un cicatrisant. La visite de site menée par le Maire avec le prestataire a permis de détecter un tilleul malade (pourri au pied) qui devra être coupé malgré la mesure de protection prévue par le PLU au regard du risque de chute encouru. Le Maire doit se rapprocher de l'entreprise qui abattra le tilleul pour en prévoir le remplacement par un autre tilleul.

b) L'intervention de l'ADICO et le changement de l'ordinateur de la secrétaire sont programmés le 31 décembre à 9h30.

c) SE 60. Un des habitants de la Ferme du Bel air est passé en mairie afin d'évoquer l'emplacement des candélabres et des risques d'éclairage de certaines pièces de son logement. SE 60 a fait savoir que les candélabres éclairaient très peu sur l'arrière mais en cas de besoin un candélabre peut être déplacé.

Par ailleurs, concernant les travaux prévus rue du château d'eau, il s'agit de statuer sur la date de démarrage des travaux afin, dans un rétro-planning à construire, de caler la date de la réunion publique d'information à destination des habitants de la rue. Compte-tenu du caractère très avancé du dossier (bouclage financier, plan etc.), il est convenu de démarrer au plus tôt (février), sans attendre les élections municipales de mars. Les dates des 15, 16 et 17 janvier vont être proposées au SE 60.

d) Le 17 décembre, l'institutrice a fait grève. Si les familles en ont été informées, ça n'a pas été le cas de la mairie (oubli car c'est une remplaçante peu coutumière des écoles à classe unique et de la fonction de directrice). Or, en cas de grève, il appartient à la commune d'organiser l'accueil des enfants. Ceci se fera sans surcoût pour les familles des enfants présents qui ne paieront que le périscolaire aux heures habituelles et la cantine. Pour les enfants qui ont pu être gardés par un autre moyen, la cantine ne sera pas facturée aux familles.

e) Un administré souhaite qu'un sommaire en page d'accueil du site internet puisse rendre plus aisée la navigation sur le site de la commune. Le Maire répond favorablement à la demande.

f) L'UMO a souhaité attirer l'attention des Maires sur le projet de loi engagement et proximité et l'impact éventuel sur les prises de compétences obligatoires des communautés de communes en matière d'eau (report à 2026).

g) Le Maire a eu un RDV de travail avec M. Pellerin, Maire de Fitz-James. Il a essentiellement porté sur des questions de voirie.

Ainsi, en cas de nécessité de déneigement, il est convenu d'organiser un roulement pour mieux coordonner l'action des deux communes en la matière.

Concernant la voirie et son état, en particulier aux abords du poste électrique (souci de drainage en cas de fortes pluies avec une mare d'eau au STOP qui permet d'accéder à la route départementale. La commune de Fitz-James.

Compte-tenu du caractère accidentogène du secteur, les discussions vont être étendues au Département, aux deux communautés de communes du Clermontois et du Plateau Picard et à la commune d'Agnetz. En effet, la circulation des poids-lourds accentuent la détérioration de la bande de roulement mais régler la circulation impactera indirectement les autres collectivités territoriales précitées.

Par ailleurs, il reste deux giratoires à réaliser sur la commune de Fitz-James (été 2020 et été 2021). Il s'agit de travailler ensemble sur les déviations qui seront mises en place, d'autant que cela se fera en période de forte circulation d'engins agricoles (moissons).

A 20h45, Fabien Thomas quitte la séance.

h) Lame de déneigement : la commande a été notifiée au fournisseur et Eric Priem ira la retirer chez le fournisseur début janvier.

i) Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 19 janvier à 15h30 autour d'une galette. Afin d'optimiser la commande de galettes et boissons, un bulletin d'inscription sera distribué fin décembre-début janvier (inscriptions closes le 13 janvier).

j) Le renouvellement de la concession entre SE 60 et ENEDIS vient d'être signée pour 30 ans. Une priorité sera mise sur l'enfouissement des réseaux et une amélioration du réseau (délai d'intervention en cas de coupure ciblé à 35 min).

14°) Questions de la salle :

La commission de contrôle des élections sera constituée d'Eric Priem, Martine Lorant et Frédéric Demougin. L'arrêté préfectoral précisant la composition communale de ces commissions est en cours de mise à jour. Celle-ci se réunira en février et statuera sur les décisions du Maire en matière de gestion des listes électorales, en particulier concernant les radiations. L'élu référent, Eric Priem, a la charge du fonctionnement de cette commission.

La séance est levée à 21h30.

Yannick JUKIEL, Maire

